

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4381)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 59

présenté par

M. Saint-Martin et M. Woerth

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 60, supprimer les mots :

« , conjoint au dépôt du rapport mentionné à l'article 1^{er} J ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement permet de ne plus lier le rapport de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques avec le nouveau débat du mois d'avril fusionnant les débats actuels sur le programme de stabilité et sur l'orientation des finances publiques.